



DATE DE PUBLICATION : 07 juillet 2026

Le directeur régional Normandie

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, le 29 septembre 2025 ;

Délégation permanente est donnée à M. Eric VOITURET, adjoint au directeur départemental du Calvados, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Caen et du bureau d'accueil et d'information de Lisieux qui lui est rattaché. M. Eric VOITURET reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Caen.

M. Eric VOITURET peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Rouen, le 07 juillet 2026

Eric VILLENEUVE